

*Initiatives ministérielles*

back, l'entreposage en douanes et le traitement intérieur, afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne.

Il prévoit des réductions tarifaires pour un large éventail d'intrants industriels et pour certains autres produits, et ce, à la demande des manufacturiers canadiens désireux de devenir plus compétitifs.

Il prévoit l'augmentation des exemptions accordées aux voyageurs concernant des numéros tarifaires généraux afin de faciliter le traitement des voyageurs.

Il apporte des modifications à la Loi sur l'accès à l'information pour empêcher que les renseignements confidentiels fournis à Revenu Canada et au ministère des Finances ne soient communiqués à une tierce partie.

Il remplace le décret de 1993 relatif aux remises aux détaillants canadiens par des dispositions législatives afin de rendre ces dispositions plus claires.

Certaines réductions tarifaires figurant dans le règlement apparaîtront directement dans le Tarif douanier afin de les rendre plus évidentes.

Il prévoit que les échelotes entreront en franchise lorsque les producteurs canadiens n'en auront plus à offrir.

Il contient des modifications autorisant des améliorations futures du traitement réservé, en vertu du tarif préférentiel, aux pays en développement les plus pauvres, de façon à améliorer leurs possibilités d'exportation.

Il supprime le taux en franchise du tarif de préférence britannique sur les chaussures en caoutchouc, de façon à protéger la production et les emplois du Canada.

Il clarifie certaines dispositions de la législation actuelle sur les douanes et le tarif.

Il prévoit un certain nombre de changements d'ordre technique du tarif des douanes.

Certaines dispositions, notamment les réductions de tarif, les augmentations des exemptions pour les voyageurs et la suppression du tarif de préférence britannique pour les chaussures en caoutchouc, sont entrées en vigueur le jour où a été déposée la motion d'avis de voies et moyens par le ministre des Finances, le 13 juin 1995. Les autres dispositions, en particulier celles concernant le report des droits, entreront en vigueur par décret du Conseil, après la sanction royale.

Ce projet de loi contribue largement à concrétiser le thème du bon gouvernement que nous faisons valoir aux Canadiens depuis notre élection, il y a deux ans. Un certain nombre de mesures contenues dans le projet de loi C-102 résultent de l'examen du régime tarifaire du Canada que le gouvernement a annoncé dans son budget de 1994 et sont conçues pour faire en sorte que le Canada reste un endroit favorable à la production de biens et à l'investissement, et pour que les entreprises canadiennes, y compris les petites, soient dans une meilleure position pour profiter des accords de libre-échange conclus par le Canada.

Certaines modifications, par exemple l'amélioration des programmes de report des droits et de réduction de tarif sur les intrants utilisés dans la fabrication, sont conçues pour réduire les coûts des intrants des entreprises et ainsi que maintenir amélio-

rer la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché intérieur et les marchés mondiaux.

Le projet de loi C-102 prévoit également un certain nombre de modifications techniques visant à simplifier, clarifier et moderniser le tarif des douanes et son administration, ainsi qu'à faciliter et réduire le coût d'accès aux programmes de dégrèvement tarifaire. Ainsi, les modifications pour faciliter le traitement des fleurs à la frontière permettra à Revenu Canada, par l'intermédiaire de sa section des douanes, de se consacrer à d'autres tâches beaucoup plus importantes aux frontières, comme la contrebande et le traitement d'importations commerciales en augmentation.

Plusieurs des modifications du projet de loi C-102 résultent de vastes consultations avec le secteur privé et ont été apportées à la demande des entreprises canadiennes pour qu'elles puissent faire face à la concurrence.

Le projet de loi vise à mettre en oeuvre trois modifications importantes au tarif qui donneront des avantages à long terme importants aux entreprises et aux particuliers du Canada.

• (1520)

J'aimerais en profiter pour toucher un mot de ces propositions de modification. Les deux premières visent à améliorer la position concurrentielle du Canada en baissant les coûts des intrants, ce qui aurait pour effet de créer des possibilités d'emploi pour les Canadiens et de diminuer les prix à la consommation. Les deux modifications auxquelles je fais allusion sont les améliorations apportées aux programmes canadiens de report des droits et les réductions tarifaires sur un large éventail d'intrants de fabrication.

Une troisième proposition de modification, l'augmentation de la valeur des marchandises que les voyageurs peuvent rapporter, facilitera le traitement de leurs transactions. Ainsi, les consommateurs y trouveront leur profit et nos agents des douanes pourront se consacrer aux vraies priorités, à savoir s'occuper de nos importations commerciales à la hausse et lutter contre ce fléau qu'est la contrebande. La mesure législative prévoit un certain nombre de modifications techniques qui contribueront à la rationalisation du Tarif des douanes et de son administration.

Nous croyons que les modifications proposées toucheront des milliards de dollars au chapitre du commerce. Leurs répercussions seront donc à la fois bénéfiques et d'importance.

Vu la portée de ces modifications, le gouvernement a procédé à des consultations afin de répondre directement aux problèmes exposés par les Canadiens, que se soit à titre de dirigeant d'une entreprise ou à titre individuel. Voilà pourquoi nous sommes persuadés que les mesures que j'évoque ici seront accueillies favorablement par la plupart des Canadiens visés. J'exhorte mes collègues à ne pas l'oublier lorsqu'on leur demandera de souscrire à ce projet de loi.

Permettez-moi d'aborder séparément chacune des trois grandes propositions de modification. J'aimerais d'abord faire état des améliorations apportées aux programmes canadiens de report des droits. Je sais qu'il est rarement question de report des droits dans les conversations de chaque jour, c'est pourquoi je prends un moment pour donner des explications.